



Droit de refuser un remboursement suite à délais dépassés ?

Par Mickael7506

Bonjour,

Je vous contacte aujourd'hui afin de m'éclairer dans une affaire qui remonte à début 2015.

Je vais tenter de faire au plus court.

J'ai loué un véhicule à une société de location. Suite à sa remise, des dégâts, pour lesquels je ne suis responsable, ont été constatés.

La société a donc avancé les frais et m'a demandé de les rembourser.

Je vous passe le fait que je n'étais pas d'accord sur le montant des frais, etc, car ce n'est pas le sujet.

Cette société m'a indiqué que je devais rembourser par virement.

Je leur ai demandé de prélever directement sur la carte avec laquelle j'ai réservé le véhicule.

Ils ont donc mis en place un prélèvement sur trois mois, qui s'étalait de Mai à Juillet.

Ils ont prélevé le premier mois, mais pas les deux autres.

Depuis, j'ai changé de carte bancaire car arrivée à expiration, donc ils ne peuvent plus prélever.

Sachant qu'ils m'ont confirmé par mail noir sur blanc que les prélèvements allaient se faire le 21 Mai, 21 Juin et 21 Juillet, ont-ils le droit de revenir fin octobre pour me réclamer ce qu'ils n'ont pas prélevé ?

En vous remerciant pour ces précisions.